



Éducation à la sécurité routière

publié le 03/04/2023

Descriptif :

Les élèves de **5e** et de **3e** du collège Félix Gaillard bénéficient, comme tous les ans, d'une préparation à l' **A.S.S.R.** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de 1er et 2e niveaux [...]

Les élèves de **5e** et de **3e** du collège Félix Gaillard bénéficient, comme tous les ans, d'une préparation à l' **A.S.S.R.** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de 1er et 2e niveaux. Ces attestations sont délivrées pendant le temps scolaire, dans le cadre d'un **enseignement obligatoire** des règles de sécurité routière qui est suivi d'un **contrôle des connaissances** théoriques.

L'obtention de l'**A.S.S.R. 1** conditionne l'inscription à la formation pratique du **brevet de sécurité routière** (B.S.R.), obligatoire pour conduire un cyclomoteur à partir de 14 ans, ou un quadricycle léger à moteur à partir de 16 ans.

L'**A.S.S.R. 2** est quant-à elle obligatoire pour s'inscrire au permis de conduire. Les élèves ont la chance d'être encadrés par Mme **Christine Ceyral**, AESH et Formatrice sécurité Routière.

